

Demande d'autorisation spéciale Cultures maraîchères

INFORMATIONS DE BASE

Nom de l'exploitation
Nom et prénom de l'exploitant
Adresse
NPA/Lieu
Téléphone
E-mail

PARCELLE(S) CONCERNÉES(S)

Commune
N° de parcelles
Surface traitée en ha
Culture à traiter
Organisme nuisible visé

La demande est valable pour la culture en cours (de la mise en place à la récolte).

RAISON DE LA DEMANDE

Pour les usages mentionnés dans l'Annexe 1, point 6.1.2 de l'Ordonnance sur les paiements directs, une autorisation spéciale n'est pas nécessaire.

- Seuil de lutte en vigueur dépassé
- Données de monitoring des cantons et/ou d'Agroscope indiquent un danger pour la culture (s'il n'y a pas de seuil de lutte)
- Présence de ravageur ou de symptômes de dégâts (s'il n'y a pas de seuil de lutte) sur la culture (photo ou autres justification à joindre)

INFORMATION SUR LE PRODUIT

Nom commercial

N° W

Quantité/ha

Date d'application prévue

Le demandeur atteste que les informations fournies sont exactes.

Nom, Prénom

Date

Signature

À renvoyer par mail à sca-oca@admin.vs.ch

DÉCISION

Autorisation spéciale refusée

Autorisation spéciale accordée pour

Parcelle(s)

Surface traitée

Produit

Conditions particulières

DÉCIDEUR

Nom, prénom

Lieu et date

Signature

Cette autorisation spéciale doit être conservée et présentée en cas de contrôle.